

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24426134

Déposé
02-09-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0475934359

Nom(en entier) : **SERVICES ARDENNES**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue du Bois de Loo 379
: 6717 Attert**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS)

Ce jour, le vingt-huit août deux mille vingt-quatre.

(...)

Devant **Yorik DESMYTTERE**, notaire à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction dans la
société "Berquin Notaires", ayant son siège à Bruxelles, avenue Lloyd George 11,**S'EST REUNIE**L'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "**SERVICES ARDENNES**",
ayant son siège à 6717 Attert, Rue du Bois de Loo 379, ci-après dénommée la "*Société*".

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION : Modification de l'objet.

(...)

DécisionL'assemblée décide de modifier l'objet de la Société par insertion après le deuxième alinéa de l'
article 3 des statuts par le texte suivant :*"l'hébergement de réfugiés".***DEUXIÈME RESOLUTION: Procuration pour la coordination.**

(...)

TROISIÈME RESOLUTION: Pouvoirs à l'organe d'administration.

(...)

QUATRIÈME RESOLUTION: Procuration pour les formalités.L'assemblée confère tous pouvoirs à madame Christina Trappeniers, madame Karen De Clercq,
madame Femke Tordeur et monsieur Ilias D'havé et tous les avocats du Bureau d'avocat « Laurius
», qui, à cet effet, élit domicile à Boulevard Louis Schmidlaan 29, 1040 Bruxelles, ainsi qu'à ses
employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès
d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque
Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur
Ajoutée.

(...)

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, le texte coordonné des
statuts).Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits
d'Enregistrement.**Yorik Desmyttere**
Notaire